



# Sécurité fondée sur le comportement

## Guide d'orientation des travailleurs





- ✓ **Le comportement envers la sécurité afin de prévenir des incidents**
- ✓ **L'équipement de protection individuel (EPI) adéquat**
- ✓ **La documentation sur la sécurité requise pour les sites pétroliers**

Nous remercions chaleureusement les sociétés pétrolières suivantes pour leur soutien continu et leur implication dans ce programme.

Cenovus Energy Inc.  
Shell Canada Limitée  
Suncor Énergie

### **Formation sur la sécurité dans le domaine pétrolier (POST)**

Comité consultatif - members

Ken Bouchard - Shell Canada  
Trevor Campbell - BGIS  
Martin Deblois - BGIS  
Doug Gladysz – Shell Canada  
Howard Heal - Bar W Petroleum  
Jim Hunter - Shell Canada  
Ken Jamieson - Kenstruct  
Todd Jersak - Cenovus  
Steve Kuzmanovic - Suncor

Mike Lamont - NEE  
Rick Lombardi - Greenergy  
Craig Mills - Suncor  
Mike Papulkas - BGIS  
Johnathan Rae - OPCA  
Michelle Rae - OPCA  
Chris Thompson - Claybar  
Anik Westerneng - BGIS

[www.posttraining.ca](http://www.posttraining.ca)  
[info@posttraining.ca](mailto:info@posttraining.ca)

## OBJET DU PRÉSENT GUIDE :

Le présent guide se veut un résumé des obligations des entrepreneurs qui travaillent pour des entreprises ayant adopté un programme de sécurité fondé sur le comportement. Il n'est pas destiné à remplacer les exigences fondamentales des diverses lois relatives à la santé et la sécurité au travail en vigueur dans les nombreux territoires où nous engageons des entrepreneurs, mais plutôt à décrire sommairement le minimum essentiel exigé des entrepreneurs. Pour plus de détails sur des sujets en particulier, veuillez vous reporter, le cas échéant, au programme de sécurité de l'entrepreneur concerné. Si vous avez des questions concernant les exigences énoncées dans le présent guide, adressez-vous à la personne-ressource qui vous est assignée.

### Le plus important :

Le personnel du maître d'ouvrage doit s'assurer qu'aucune personne qui travaille pour une entreprise, qu'il s'agisse d'un employé ou d'un entrepreneur, ne se blesse. Il n'existe pas de tâche assez importante qui justifie qu'on en néglige la sécurité. Pour nous, « **ne blesser personne** » traduit clairement le sens de notre position sur la question de la sécurité; nous ne tolérerons pas que des gens se blessent. C'est à cette fin que nous exigeons certains minimums de sécurité de tous nos travailleurs. Ce guide donne un aperçu de ces minimums. Il évoluera au fur et à mesure que nous acquerrons plus de compétence dans la gestion des risques et de la sécurité.

### Table des matières :

Pourquoi nous vous imposons certaines activités axées sur la sécurité	2
Évaluation des risques de dernière minute	3
Analyse de la sécurité des tâches	3
Observation planifiée du travail	4
Documents POST	5
Règles de sécurité pour sauver des vies	6
Ce que nous demandons au propriétaire	7
Ce que nous demandons au superviseur	8
Ce que nous demandons au travailleur de faire	9
Apte au travail	10
Fumer dans les zone désignées	10
EPI	11
Site web et Orientation	12
Journal d'orientation sur place	13



## POURQUOI NOUS VOUS IMPOSONS CERTAINES ACTIVITÉS AXÉES SUR LA SÉCURITÉ

### *Le bilan de l'industrie révèle que . . .*

Les incidents touchant la sécurité sont attribuables à une perte momentanée de la maîtrise de soi. Les conséquences d'un incident sont imprévisibles. Par exemple, si un travailleur tombe d'une échelle, de nombreuses conséquences peuvent découler de cet incident. Le travailleur peut simplement retomber sur ses pieds, comme un chat, sans égratignures. Il pourrait également mal atterrir et se tordre une cheville, un genou ou un poignet, ou même se fracturer un os ou le crâne. Les conséquences dépendent donc de circonstances indépendantes de la volonté du travailleur, et que l'on nomme souvent « la chance ». **Comme nous ne pouvons influencer sur les conséquences d'un incident** et qu'il serait irresponsable de nous en remettre à la chance, **nous devons nous efforcer de prévenir les incidents**. En outre, comme tout incident peut entraîner une grande variété de blessures, nous devons nous concentrer sur la prévention non seulement de certains incidents, mais de tous les incidents.

La prévention de tous les incidents ne se fait pas d'elle-même; elle nécessite une action délibérée à la fois de la part de la direction et de la part des travailleurs. La direction doit assurer un milieu de travail sécuritaire pour les travailleurs (méthodes adéquates, matériel sécuritaire, sélection des employés et perfectionnement de leurs compétences, attentes et règles de sécurité essentielles). Les travailleurs doivent veiller à intégrer la sécurité à tous les aspects de leur comportement. En d'autres termes, **la direction a la responsabilité d'établir un environnement qui encourage les comportements sécuritaires, et le travailleur a la responsabilité d'avoir un comportement sécuritaire**.

Pour créer un environnement où nous aurions une meilleure prise sur nos actions ou notre comportement, nous avons élaboré des **outils fondés sur le comportement**. Les outils d'une sécurité fondée sur le comportement (SFC) encouragent les travailleurs à analyser efficacement les risques avant d'entreprendre une activité. Ces outils reposent sur la conviction qu'une faible tolérance aux risques et un esprit concentré sur la tâche éliminent tous les incidents. Mais il faut expliquer ces deux conditions – une faible tolérance aux risques et un esprit concentré sur la tâche – pour mieux comprendre la responsabilité tant de la direction que du travailleur dans la prévention des incidents.

En règle générale, chaque personne a une perception différente du risque, qu'elle accepte ou tolère à divers degrés. Pour certains, prendre un risque n'est rien de plus qu'un moyen pour arriver à ses fins, et le point jusqu'auquel on est prêt à risquer varie considérablement. Lorsqu'on respire, on prend des risques. Mais il existe néanmoins un point au-delà duquel la conséquence peut-être négative. Collectivement, nous devons avoir la sagesse de déterminer ce point. Son établissement exige une réflexion, et c'est là qu'intervient la gestion des risques en trois étapes de base. La gestion des risques est un processus simple par lequel :

- ✓ on **détermine** tous les dangers qui peuvent survenir du fait de l'activité planifiée,
- ✓ on **évalue** ces dangers pour déterminer lequel pourrait entraîner des conséquences indésirables, et
- ✓ on **atténue** les dangers ou on empêche les conséquences au moyen de mesures prises avant le début du travail.

Autrement dit, par ce processus on **détermine**, on **évalue**, on **atténue les risques** et on **agit**. La direction doit créer un milieu qui permette de le faire, et les travailleurs doivent exécuter leur travail de manière à s'y conformer dans chacun de leurs actes.

L'utilisation des outils de SFC est une méthode simple et éprouvée destinée à encourager une évaluation des risques efficace. Ce système de sécurité fondée sur le comportement aborde l'évaluation des risques à deux niveaux :

- ✓ **activités journalières, présentant généralement moins de risques** (activités pour lesquelles une personne raisonnable n'a pas besoin de méthode écrite);
- ✓ **activités communément reconnues à risques plus élevés** (activités pour lesquelles on reconnaît généralement qu'il faut prendre sérieusement en considération les risques et les moyens de les réduire, et mieux en coordonner toutes les étapes).

## ÉVALUATION DES RISQUES DE DERNIÈRE MINUTE (ERDM)

La gestion des risques que présentent les activités journalières se fait par l'utilisation de ce que nous appelons l'**évaluation des risques de dernière minute (ERDM)**. L'ERDM exige que, à la dernière minute avant d'entreprendre une activité, nous prenions sciemment un moment pour évaluer les risques et nous assurer qu'on les a tous décelés et limités afin qu'il n'y ait pas d'incident. L'ERDM est un processus mental qui n'a pas besoin de documentation. Si plusieurs travailleurs participent à l'activité, le processus devient une discussion (ne nécessitant toujours pas de documentation). Il doit être appliqué avant chaque activité journalière, et c'est une compétence qu'il faut encourager et perfectionner.

## ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DES TÂCHES (AST)

La gestion des risques des activités à risques plus élevés exige un processus plus formel et documenté. Ce processus, qu'on appelle l'**analyse de la sécurité des tâches (AST)**, évalue exactement les mêmes choses que l'ERDM (les étapes de l'activité, les risques que présente chaque étape et les mesures qui permettront d'éviter les conséquences néfastes ou indésirables). Cependant, étant donné que l'AST protège contre des risques plus élevés, elle doit être :

- ✓ documentée,
- ✓ discutée avec tous les membres de l'équipe participant au travail, puis
- ✓ revue par le contremaître du chantier, qui doit s'assurer que les mesures de gestion des risques conviennent à la tâche.

L'AST doit tenir compte de tous les aspects qui touchent le chantier, l'activité, le milieu et l'équipe de travail. Un changement à n'importe lequel de ces paramètres peut introduire d'autres risques, et il faut alors revoir l'AST. On peut préparer une AST à partir d'un document pré-établi, mais elle doit toujours être adaptée par l'équipe de travail aux conditions particulières du chantier juste avant de commencer l'activité (et renouvelée chaque jour). La qualité d'une AST réside dans la qualité et la profondeur de la discussion entre les membres de l'équipe. L'entreprise exige que l'AST soit utilisée à tout le moins pour les tâches figurant sur l'autorisation de travaux préparée par le maître d'ouvrage pour l'entrepreneur, et sur le permis de travail sécuritaire journalier délivré par l'entrepreneur pour l'équipe de travail. Si une tâche comporte une opération critique (mentionnée sur l'autorisation de travaux ou le permis de travail), il faut alors joindre à l'AST une liste de contrôle supplémentaire.

L'utilisation judicieuse des deux outils de gestion des risques que sont l'ERDM et l'AST peut contribuer à éliminer tous les incidents. Les travailleurs ont la responsabilité de comprendre et d'utiliser ces outils, et la direction a la responsabilité de s'assurer que les travailleurs comprennent et utilisent ces outils. Par ailleurs, il existe deux outils de diagnostic tout aussi simples utilisés par la direction pour évaluer la qualité de l'application de chacun des deux outils d'évaluation des risques.

On peut déterminer l'efficacité de l'évaluation des risques de dernière minute au moyen d'une **vérification de l'ERDM**, vérification effectuée par un contremaître, un gestionnaire, le maître d'ouvrage ou toute autre personne concernée qui interrompt en toute sécurité l'activité journalière et pose quelques questions simples au travailleur pour déterminer la qualité de sa compréhension de trois choses :

- ✓ **la nature de la tâche exécutée par le travailleur,**
- ✓ **les dangers que présente la tâche exécutée par le travailleur et**
- ✓ **la manière dont il gère les dangers détectés.**

À partir de cette discussion, n'importe qui peut tirer des conclusions quant à la qualité de l'ERDM exécutée par le travailleur. Cette discussion permet aussi d'évaluer l'attitude du travailleur à l'égard de la sécurité en général. Le vérificateur peut fournir de l'encadrement une fois qu'il a évalué les résultats de la vérification. Ces résultats doivent être conservés et servir à améliorer le chantier ou le programme de sécurité de l'entreprise. On doit insister sur le fait qu'il s'agit d'un exercice consistant à *demande*, *écouter* et *apprendre* et qu'il vise à connaître le niveau de compétence et d'implication du travailleur dans l'évaluation des risques, pas celui du vérificateur.

La fréquence des vérifications de l'ERDM fait appel au gros bon sens : pour qu'un travailleur ordinaire conserve l'habitude et la capacité d'exécuter une ERDM, il devrait faire l'objet d'une vérification au moins une fois tous les 10 jours ouvrables. L'entreprise doit donc planifier les vérifications de l'ERDM de manière à respecter cette norme. Dans le cas d'une équipe habituelle de 10 personnes, le contremaître évaluera un travailleur différent chaque jour pour satisfaire à cette norme. De même, dans le cas d'une équipe de deux travailleurs, le contremaître (ou le chef d'équipe) évaluera l'un des travailleurs au moins une fois par semaine. Le personnel de la direction de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage en visite sur les lieux devrait promouvoir cette activité en effectuant une vérification de l'ERDM à chaque visite afin d'encourager la démarche et de vérifier le degré d'implication dans cet important processus de gestion des risques. Il convient de noter que, selon notre expérience, 70 % des incidents découlant d'un comportement inadéquat (responsable de 80 % des incidents sur une période de cinq ans) auraient pu être évités par une meilleure utilisation de l'ERDM. C'est pourquoi il est si important de vérifier et d'encourager l'utilisation de l'ERDM.

### **OBSERVATION PLANIFIÉE DU TRAVAIL (OPT)**

Une OTP (observation de travail planifiée) est un processus d'observation documenté qui consiste en un examen « à froid » des tâches. Dans le cadre d'une OTP, le superviseur, le gestionnaire, le collègue ou toute autre partie concernée se tient en retrait du travail et observe son exécution. Il documente ses observations et détermine, selon lui, si le travailleur exécute sa tâche en toute sécurité ou s'il s'expose à un risque ce faisant.

Les observations sont effectuées à la lumière d'une liste de contrôle prédéterminée et facile à utiliser, fournie par la formation POST, dans laquelle figurent les éléments typiques à observer, ou à l'aide de l'AST (analyse de la sécurité des tâches) préparée par l'équipe de travail pour la tâche en cours d'exécution.

Une fois les observations faites et consignées, l'observateur entame une discussion avec l'équipe au sujet de ce qu'il a observé. Il doit s'agir d'une discussion franche et constructive, dans laquelle le point de vue du travailleur doit être pris en compte quant à l'évaluation de l'exécution « sûre » ou « risquée » de son travail. Les résultats de l'OTP peuvent être recueillis et utilisés pour orienter le programme de sécurité du site et de l'entreprise.

Dans le cas des tests d'ERDM (évaluation des risques de dernière minute), les résultats de l'OTP doivent être recueillis et utilisés pour orienter le programme de sécurité du site et de l'entreprise. Un travailleur ou une équipe de travail doit également faire l'objet d'une OTP fondée sur l'AST au moins une fois tous les dix jours ouvrables afin de rendre ce renforcement utile et de garantir l'utilisation efficace de l'AST.

Il convient de noter que cette approche de la sécurité fondée sur le comportement vise à ajuster la tolérance au risque de chaque travailleur et à améliorer ses connaissances et ses capacités en matière de gestion des risques. Nous essayons de changer les habitudes des personnes, qu'elles exercent depuis leur lieu de travail ou depuis leur domicile.

Promouvoir la sécurité en dehors du travail avec les mêmes techniques et la même discipline que la sécurité au travail permet de renforcer la création d'habitudes et d'instaurer un environnement où personne ne se blesse, où que ce soit.

#### **Observation planifiée du travail**



## DOCUMENTS POST

Pour créer un environnement où nous aurions un meilleur contrôle sur nos actions ou notre comportement, nous avons élaboré des outils fondés sur le comportement.

Les outils d'une sécurité fondée sur le comportement (SFC) encouragent les travailleurs à analyser efficacement les risques avant d'entreprendre une activité.

Ces outils reposent sur la conviction qu'une faible tolérance aux risques et un esprit concentré sur la tâche éliminent tous les incidents.

### Les outils de sécurité POST comprennent

- ✓ **Formulaires et listes de POST**
- ✓ **Évaluation des risques de dernière minute**
- ✓ **Arrêtez et Pensez**

### Formulaires

- Autorisation de travaux
- Permis de travail sécuritaire journalier
- Réunion de sécurité quotidienne
- Réunion de sécurité hebdomadaire
- Formule d'analyse de la sécurité des tâches AST
- Registre des travailleurs et des visiteurs

### Observation et Évaluation

- Observation de Travail Planifié OTP
- Évaluation de la qualité AST
- Rapport d'identification de quasi-accident danger

### Entretien courant

- Permis de travail sécuritaire pour entretien courant

### Listes de Contrôle

- Liste de contrôle intégrité des systèmes de contrôle critiques
- Liste de contrôle – verrouillage et étiquetage (LOTO)
- Liste de contrôle – Entrée dans les puits d'accès d'un parc à réservoirs
- Liste de contrôle – Entrée dans un espace clos
- Liste de contrôle travail en hauteur
- Liste de contrôle – relative à l'équipement de protection contre les chutes
- Liste de contrôle excavations profondes sondage forage
- Liste de contrôle excavations profondes
- Liste de contrôle – levage des équipements lourds
- Liste de contrôle-travail à chaud
- Liste de contrôle – travaux de levage critiques
- Liste de contrôle – camions aspirateurs
- Supplément au journal des essais atmosphériques



### Flux de processus du document de travail POST



## RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR SAUVER DES VIES

POST a adopté les règles de sauvetage de l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz



### Que sont les règles de sécurité pour sauver des vies?

- Mesures clés pour éviter les blessures mortelles lors d'activités à haut risque.
- Nous voulions fournir aux travailleurs du secteur des mesures qu'ils peuvent prendre pour se protéger et protéger leurs collègues, quel que soit le lieu de travail.
- Nous voulions avoir uniquement des règles pertinentes et applicables à l'ensemble de l'industrie.
- Nous avons créé 9 règles, chacune associée à une icône simple et des mesures précises pour les travailleurs.

## Règles de sécurité pour sauver des vies

<p><b>Contourner les dispositifs de sécurité</b></p> <p>Obtenir l'autorisation avant d'outrepasser ou de désactiver un dispositif de sécurité</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je comprends et utilise les équipements et procédures critiques relatifs à la tâche que je réalise</li> <li>- J'obtiens l'autorisation avant de: <ul style="list-style-type: none"> <li>- désactiver ou outrepasser un dispositif de sécurité</li> <li>- contourner une procédure</li> <li>- franchir les barrières de sécurité</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Espaces confinés</b></p> <p>Obtenir l'autorisation avant d'entrer dans un espace confiné</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je confirme que les sources d'énergie sont isolées</li> <li>- Je confirme que l'atmosphère a été testée et qu'elle est contrôlée</li> <li>- Je vérifie et j'utilise mon ARI (Appareil Respiratoire Isolant) lorsque c'est nécessaire</li> <li>- Je confirme qu'un surveillant se tient à proximité</li> <li>- Je confirme qu'un plan de secours est en place</li> <li>- Je reçois l'autorisation d'entrer</li> </ul>	<p><b>Au volant</b></p> <p>Suivre les règles de conduite et de sécurité au volant</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'attache toujours ma ceinture de sécurité</li> <li>- Je respecte la limitation de vitesse et j'adapte ma conduite aux conditions de circulation</li> <li>- Je n'utilise pas de téléphone ou d'autres appareils en conduisant</li> <li>- Je suis en état de conduire, reposé et vigilant au volant</li> <li>- Je respecte les règlements et recommandations destinés à assurer la sécurité de mes déplacements</li> </ul>
<p><b>Isolation des sources d'énergie</b></p> <p>Vérifier l'isolation et la neutralisation des sources d'énergie avant toute intervention</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'ai identifié toutes les sources d'énergie</li> <li>- Je confirme que les sources d'énergie dangereuses ont été isolées, bloquées et signalisées</li> <li>- J'ai confirmé l'absence d'alimentation en énergie et j'ai vérifié l'absence d'énergie résiduelle ou accumulée</li> </ul>	<p><b>Travail à chaud</b></p> <p>Contrôler les substances inflammables et les sources d'ignition</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'identifie et je contrôle les sources d'ignition</li> <li>- Avant d'entreprendre un travail à chaud: <ul style="list-style-type: none"> <li>- je confirme que les substances inflammables ont été ôtées ou isolées</li> <li>- je reçois l'autorisation</li> </ul> </li> <li>- Avant de commencer un travail à chaud en zone dangereuse, je confirme: <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la présence de gaz a été testée</li> <li>- que la présence de gaz sera contrôlée en permanence</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Ligne de mire</b></p> <p>Rester hors de la ligne de mire et veiller à ce que les autres fassent de même</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je me positionne de façon à éviter: <ul style="list-style-type: none"> <li>- les objets en mouvement</li> <li>- les véhicules</li> <li>- les décharges de pression</li> <li>- les chutes d'objets</li> </ul> </li> <li>- J'installe et respecte les barrières et périmètres de sécurité</li> <li>- Je prends les mesures nécessaires pour sécuriser les objets non fixés et je signale les risques de chutes d'objets</li> </ul>
<p><b>Levage mécanique en toute sécurité</b></p> <p>Planifier les opérations de levage et contrôler le périmètre</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je vérifie que l'équipement et la charge ont été inspectés et sont appropriés</li> <li>- J'utilise uniquement des équipements pour lesquels je suis habilité</li> <li>- J'installe et respecte les barrières et périmètres de sécurité</li> <li>- Je ne me place jamais sous une charge suspendue</li> </ul>	<p><b>Autorisation de travail</b></p> <p>Travailler avec un permis en cours de validité s'il y a lieu</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'ai confirmé la nécessité d'avoir un permis</li> <li>- Je suis autorisé à réaliser la tâche</li> <li>- Je comprends le permis</li> <li>- J'ai confirmé que les dangers sont sous contrôle et que les conditions de sécurité sont réunies pour commencer le travail</li> <li>- Je m'arrête et je réévalue la situation si les circonstances évoluent</li> </ul>	<p><b>Travail en hauteur</b></p> <p>Se protéger du risque de chute lors d'un travail en hauteur</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'inspecte mon équipement de prévention des chutes avant usage</li> <li>- Je sécurise les outils et matériaux pour prévenir les chutes d'objets</li> <li>- Je m'attache 100 % du temps à des points d'ancrage validés lorsque je travaille en dehors d'une zone protégée</li> </ul>

## PHILOSOPHIE DU POST

POST décrit les responsabilités de base des propriétaires, des superviseurs et des travailleurs. On s'attend également à ce que les exploitants de sites/détaillants comprennent ces responsabilités.

### Ce que nous demandons au propriétaire :

- ✓ Fournir une autorisation de travaux pour le projet;
- ✓ S'assurer que les activités exigées sont réellement effectuées;
- ✓ Réunions préalables aux travaux, permis de travail, réunions sur la sécurité, état du chantier, EPI
- ✓ Vérifier la conformité aux activités exigées de la SFC;
- ✓ Examiner la qualité des AST et les vérifier au moyen d'analyses formelles et informelles des observations planifiées du travail pour s'assurer que les AST sont réellement préparées et qu'elles encadrent l'exécution du travail;
- ✓ Vérifier les évaluations des risques de dernière minute pour évaluer le degré de maîtrise de la SFC sur le chantier;
- ✓ Évaluer la sécurité pour mesurer la compétence de l'entrepreneur et sa manière de gérer la sécurité en général;
- ✓ Faire part à l'entrepreneur de ce qu'on a vu et appris (lors des visites du chantier, des ateliers des entrepreneurs sur la sécurité et des discussions individuelles sur les plans d'atténuation des risques);
- ✓ Aider à orienter et à soutenir l'ensemble des entrepreneurs en apprenant et en améliorant continuellement nos méthodes de gestion de la sécurité.



## Entrepreneur / Propriétaire



## CE QUE NOUS DEMANDONS AU SUPERVISEUR :

- ✓ Appliquer et valoriser les règles de sécurité (EPI);
- ✓ Appliquer les consignes de sécurité exigées;
- ✓ Initier à la fois les travailleurs et les visiteurs à la sécurité du chantier (réunion préalable aux travaux, permis de travail sécuritaire journalier, marche à suivre en cas d'urgence, réunions sur la sécurité);
- ✓ Participer activement aux activités de la SFC;
- ✓ Vérifier les évaluations des risques de dernière minute, examiner et approuver les analyses de la sécurité des tâches et effectuer les observations planifiées du travail;
- ✓ Apprendre et améliorer les manières d'exécuter le travail;
- ✓ Utiliser les leçons apprises pour améliorer les comportements sécuritaires des travailleurs et les manières d'exécuter le travail sur le chantier.



## Superviseurs



## CE QUE NOUS DEMANDONS AU TRAVAILLEUR DE FAIRE :

- ✓ Participer activement aux activités de la SFC;
- ✓ Prendre l'habitude d'effectuer une évaluation des risques de dernière minute avant chaque tâche journalière (s'arrêter et réfléchir avant d'agir);
- ✓ Comprendre et s'investir dans le processus d'analyse de la sécurité des tâches et l'utiliser comme mode de planification formelle de la manière de gérer l'exécution sécuritaire du travail;
- ✓ Suivre les consignes et les méthodes établies pour assurer la sécurité de tous, sur le chantier et aux alentours.



## APTE AU TRAVAIL

L'aptitude au travail signifie qu'un employé se trouve dans un état physique, mental et émotionnel qui lui permet d'accomplir les tâches essentielles de son travail SANS menacer sa sécurité ou sa santé, celle de ses collègues, des biens ou du public général.

Il incombe autant au superviseur qu'au travailleur de veiller à ce que ce dernier soit apte au travail.

Il existe de nombreuses sources ou causes d'affaiblissement des facultés sur le lieu de travail, notamment la consommation d'alcool, de médicaments sur ordonnance et sans ordonnance, la fatigue ou encore le stress.

Les travailleurs qui présentent une incapacité ou une inaptitude à accomplir leur travail en toute sécurité peuvent constituer un danger pour le lieu de travail, pour eux-mêmes ou pour leurs collègues.

Les travailleurs doivent informer leur superviseur s'ils estiment qu'eux-mêmes, ou l'un de leurs collègues ne sont pas aptes au travail et pourraient représenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres.

Veillez consulter la politique de santé et de sécurité de votre employeur. Il peut être raisonnable pour l'entreprise d'aborder la question de l'affaiblissement des facultés sur le lieu de travail dans sa politique. Cette politique peut indiquer les risques recensés par l'entreprise ainsi que les mesures à prendre pour les éliminer ou les contrôler.

Nombre d'employeurs ont également élaboré une politique sur la consommation de drogues et d'alcool au travail, le cas échéant.

Des programmes de formation sont également mis à la disposition des employés afin de les aider à repérer les cas d'affaiblissement des facultés sur le lieu de travail. La formation peut aussi comprendre des lignes directrices et des listes de contrôle pour aider le personnel à détecter chez les travailleurs un éventuel affaiblissement des facultés.

Après avoir rempli le Permis de travail sécuritaire quotidien, le superviseur doit confirmer que tous les travailleurs sont aptes au travail. Les travailleurs confirment qu'ils sont aptes au travail en signant le Permis de travail sécuritaire quotidien.

Les tests d'évaluation des risques de dernière minute indiquent les critères relatifs à l'aptitude à l'emploi établis pour les superviseurs faisant ces évaluations (consulter la partie sur l'analyse de risque de dernière minute (ARDM) pour obtenir plus de renseignements.

The image shows a 'PERMIS DE TRAVAIL SÉCURITAIRE JOURNALIER' form. A red circle highlights the text 'chantier et est apte au travail' and 'ont été atténués ou maîtrisés'. The form includes sections for 'SECTION A: Constatation des risques', 'SECTION B: Détermination des mesures', 'OPÉRATIONS CIBLÉES', and 'SECTION C: Mesures de sécurité'. It also has a section for 'RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION' and 'COOPÉRANTS PAR L'ENTREPRENEUR DES ÉLÉMENTS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS'.

## FUMER DANS LES ZONES DÉSIGNÉES

(notamment le tabac, le vapotage et les cigarettes électroniques)

S'il est permis de fumer sur le site, cela doit se faire dans une zone clairement désignée à cet effet. La zone fumeurs doit se trouver à au moins cinq mètres de toute matière inflammable ou combustible et de toute porte. La zone fumeurs doit être équipée d'un contenant couvert et non combustible pour y jeter les résidus des fumeurs (p. ex., mégots de cigarette).

Les travailleurs doivent se conformer à la politique de leur entreprise en matière de tabagisme sur le lieu de travail.

Les travailleurs doivent respecter l'ensemble des codes, lois et règlements locaux ou nationaux en matière d'incendie, y compris toute directive relative au maintien d'une distance de sécurité avec les zones de transfert ou de stockage de carburant.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Dans l'industrie du pétrole, les ouvriers doivent se habituer des équipement de protection individuelle à cause de la haute possibilité pour blessure et la exposition aux matières hasardeuses.

Voici l'équipement de protection individuelle (ÉPI) de base exigé en tout temps :

- ✓ Casque de protection homologué CSA
- ✓ Chaussures de sécurité homologuées CSA
- ✓ Pantalon long
- ✓ Chemise avec manches
- ✓ Veste réfléchissante
- ✓ Lunettes de protection
- ✓ Gants adaptés à la tâche



### ÉPI supplémentaire

En outre, certaines activités peuvent exiger le port d'un EPI supplémentaire. L'entrepreneur doit s'assurer que l'EPI nécessaire est présent sur le chantier et que les travailleurs ont la formation pour s'en servir.

Comprend ce qui suit, mais sans s'y limiter

- ✓ Protection du visage
- ✓ Équipement respiratoire
- ✓ Protection des oreilles
- ✓ Équipement antichute
- ✓ Vêtements ignifuges
- ✓ Autre



### Travail en hauteur

Tout travail exécuté à une hauteur de plus de 1,8 m (6 pi) *à partir du sol* est considéré comme un « travail en hauteur » régi par tous les règlements qui s'appliquent.

## SITE WEB ET COMMUNAUTÉ EN LIGNE POST

Les travailleurs et les entrepreneurs sont encouragés à consulter régulièrement le site Web POST pour obtenir les dernières nouvelles de l'industrie ainsi que des bulletins de sécurité.

Le site accueille un centre de ressources complet pour la formation en ligne à la sécurité, une base de données consultable sur les entreprises certifiées POST, et des documents et formulaires POST pour aider votre entreprise à maintenir un environnement de travail sécuritaire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.POSTtraining.ca](http://www.POSTtraining.ca).



## ORIENTATION SUR LA SÉCURITÉ FONDÉE SUR LE COMPORTEMENT

### COURS EN LIGNE

[www.POSTtraining.ca](http://www.POSTtraining.ca)

- ✓ Un entrepreneur général doit initier chaque année le travailleur à la sécurité fondée sur le comportement.
- ✓ À l'issue de la formation, le travailleur reçoit une décalcomanie pour son casque de sécurité et une carte attestant cette formation.
- ✓ Lorsqu'il se présente sur un nouveau chantier, le travailleur pourrait se faire poser des questions pour vérifier s'il a acquis les connaissances nécessaires.



### Questions aux fins de vérification

- ✓ Qu'est-ce qu'une AST (analyse de la sécurité des tâches)?
- ✓ Qu'est-ce qu'une ERDM (évaluation des risques de dernière minute)?
- ✓ Que signifie pour vous la sécurité fondée sur le comportement?

## ORIENTATION SUR PLACE

Dans le cas où le travailleur ne serait pas en mesure de suivre le cours d'orientation en ligne POST, le superviseur du site peut effectuer l'orientation sur place avec le travailleur, en utilisant ce guide comme référence.

L'orientation sur place donnée au travailleur n'est valable que pour la durée au cours de laquelle le travailleur se trouve sur le site pour lequel l'orientation lui a été donnée.

L'orientation sur place n'a pas vocation à remplacer le cours d'orientation en ligne et ne doit être utilisée que dans des circonstances particulières.

Les entreprises peuvent utiliser le registre à la page suivante pour enregistrer les travailleurs qui ont bénéficié d'une orientation sur place.

